



MOREZ le 27 juin 2015

TOURNOI DE FOOT REGLEMENT

Article 1er :

- Le tournoi est réservé aux équipes composées de Sapeurs-Pompiers uniquement (deux Centres peuvent s'entendre pour former une équipe) et JSP.
- Le CIS organisateur a le droit d'inviter une équipe « non Sapeurs-Pompiers ». L'équipe ne sera pas classée.
- L'UDSPJ peut inviter des équipes Sapeurs-Pompiers d'autres départements. Les équipes ne seront pas classées.

Article 2 :

- Les équipes sont constituées de sept joueurs plus trois remplaçants.
- Seul le gardien de buts a le droit de jouer seulement dans deux équipes en cas de nécessité.

Article 3 :

- Chaque joueur doit pouvoir fournir, à tout moment le jour du tournoi, un certificat d'appartenance à son CIS (carte FNSPF) et une pièce d'identité.

- Toute fraude entraînera la disqualification immédiate de l'équipe, et l'interdiction de se représenter l'année suivante.
- Chaque joueur doit remplir le « certificat pour épreuves sportives » et le retourner à l'organisation avec l'inscription de l'équipe.

Article 4 :

- Le tournoi se déroule par poules, en fonction du nombre d'équipes.

Article 5 :

- Il n'y a pas de hors-jeu.

Article 6 :

- Le classement se fait par addition de points (gagné 4 - nul 2 - perdu 1)
- En cas d'égalité de points, les équipes sont départagées en fonction du goal average, à savoir
 - 1) goal average général (différence de buts marqués et encaissés)
puis :
 - 2) goal average particulier ayant opposé les deux équipes
 - 3) aux tirs au but.

Article 7 :

- La durée des rencontres est fixée comme suit :
 - Pendant la phase qualificative :
5 à 10 min en fonction du nombre d'équipes
 - À partir des 1/8 de finales (élimination directe) :
Deux fois 8 minutes

Puis éventuellement tirs au but (4 tirs alternés de penalties par équipe, puis élimination de l'équipe sur le principe de la mort subite).

- Finale :
Deux fois 10 minutes

Puis éventuellement tirs au but (4 tirs alternés de penalties par équipe, puis élimination de l'équipe sur le principe de la mort subite).

Article 8 :

- Un jury désigné assure le bon fonctionnement de l'épreuve.

Article 9 :

- Pour tout acte de violence volontaire le joueur sera expulsé. La Commission des sports de l'UD et l'arbitre statueront sur le cas.
- Tout joueur expulsé au cours d'un match ne peut continuer le tournoi.

Article 10 :

- En cas de réclamations, application du règlement de la Fédération Française de Football. Et la Commission des sports de l'UD statuera sur le cas.

Article 11 :

- Le tirage au sort des poules se fait deux jours avant le tournoi avec une personne de la commission sport.

Article 12 :

- 1 coupe sera remise aux 3 premiers du tournoi (offertes par UD et SDIS)

Article 13 :

- Les matchs se joueront sur un terrain en herbe ou stabilisé

Article 14 :

- Il faut au minimum 4 équipes JSP inscrites pour organiser un tournoi JSP. S'il y en a moins, les équipes seront intégrées aux poules adultes.

Article 15 :

- En souvenir d'un de leur collègue, les Sapeurs-Pompiers de Morez, en 2010, ont mis en place le challenge Thomas Buffard. Ce challenge est remis en jeu tous les ans.